

# DES ASSOCIATIONS DE RIVERAINS D'AÉRODROMES

*de toute la France*

**ufcna**

Union Française Contre  
les Nuisances des Aéronefs  
ASSOCIATION NATIONALE



Association des Riverains  
de l'Aérodrome de  
Biscarrosse-Parentis  
et des usagers du lac de Biscarrosse-Parentis



**DCA**  
DES OLLONNES



**ADNA72**



**ACNAL**  
Association loi 1901  
Contre les Nuisances de  
l'Aérodrome de Lasclaveries  
LASCLAVERIES (64)



**RESPECT**  
carte VAC LFBN  
NIORT



**MARIBA**  
Mouvement Associatif des  
Riverains de l'Aéroport  
de Lyon Bron  
BRON

**CD2A**  
COLLECTIF DANGER AIX AVENIR  
AIX-LES-MILLES



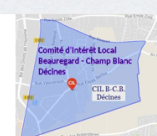
**ADRACH**  
ALSACE

**ACNDAA**  
Association Contre les  
Nuisances et le Développement  
de l'Aérodrome d'Albertville

**ARAF**  
ASSOCIATION DES RIVERAINS  
DE L'AÉRODROME DE FRONTENAS  
FRONTENAS (69)



Comité de Quartier  
Le Mans Vauguayon  
**DRPI24hDuMans**



*Ensemble, faisons entendre la voix des riverains !*

Qui sont les auteurs de cette tribune ?

Alors que l'urgence environnementale et climatique, les enjeux de santé publique et la nécessité d'un effort partagé s'imposent à tous, les associations de riverains d'aérodromes de métropole et d'outre-mer, associées à l'Union Française Contre les Nuisances des Aéronefs (UFCNA), alertent sur une exception française qui constitue un privilège archaïque et injustifiable: l'absence de réglementation environnementale de l'aviation générale

## Deuxième épisode de chaleur avant l'été : l'aviation générale toujours hors des règles communes

La France connaît son deuxième épisode de chaleur exceptionnel en moins d'un mois, avant même le début de l'été.

Partout, les pouvoirs publics appellent à la sobriété. Les citoyens sont invités à réduire leur consommation d'énergie, à modifier leurs comportements et à limiter leurs impacts sur l'environnement. Les collectivités, les entreprises, les agriculteurs et de nombreux secteurs économiques sont soumis à des contraintes croissantes dictées par l'urgence environnementale et les enjeux de santé publique.

À chaque crise climatique ou épisode de pollution, le même principe est invoqué : chacun doit participer à l'effort collectif.

### Une exception dans le ciel

Pourtant, un secteur continue à évoluer en dehors de ce mouvement : l'aviation générale. Aviation légère de loisir, aviation sportive, aviation privée et d'affaires, hélicoptères de transport privé, ULM, parachutisme, voltige, vols touristiques...soit plusieurs centaines d'aérodromes, des

centaines de milliers de mouvements en tous sens sur l'ensemble du territoire national et des millions de Français exposés à ces nuisances.

Alors que les contraintes environnementales se renforcent partout ailleurs, l'aviation générale continue à bénéficier d'une situation d'exception.

## **Ce qui est interdit au sol reste autorisé dans le ciel**

Des exemples parmi d'autres : les carburants plombés sont toujours en usage alors qu'ils ont disparu depuis longtemps de la circulation routière ; l'AvGas 100LL contient du plomb et du benzène (hautement cancérigène) à des concentrations pouvant atteindre 1 g/l. Et en matière de gaz à effet de serre, selon l'ADEME, un avion de tourisme émet en moyenne 4,6 kg de CO<sub>2</sub> par kilomètre parcouru, soit 26 fois plus qu'une voiture et 50 fois plus que le train, par passager.

Lors des épisodes de pollution atmosphérique ou de chaleur extrême, des restrictions sont imposées ou envisagées dans de nombreux domaines. L'aviation générale, elle, poursuit ses activités sans aucune limitation.

## **Les habitants dans le rôle des pigeons !**

Les populations survolées ne sont ni à l'origine des nuisances, ni bénéficiaires des activités qui les génèrent. Pourtant, ce sont elles qui en supportent les conséquences. Et lorsqu'elles demandent protection ou régulation, on leur reproche de gâcher la fête. C'est encore à elles qu'il est demandé de faire preuve de compréhension, de patience et de modération !

## **Pas de règles, pas de limites**

Dans la totalité des autres secteurs, les nuisances environnementales sont encadrées par des règles, des objectifs à atteindre et des mécanismes de contrôle. Dans le domaine de l'aviation générale, les activités aériennes peuvent se développer sans cadre environnemental ; qu'il s'agisse de pollution atmosphérique, de pollution sonore ou d'atteinte au développement durable des territoires.

Cette situation n'est plus acceptable ni sur le plan environnemental, ni sur le plan sanitaire, ni sur le plan démocratique.

## **L'effort collectif ne peut pas s'arrêter au bord des pistes**

Alors que l'ensemble de la société est appelé à faire des efforts, rien ne justifie qu'un secteur entier continue à demeurer largement à l'écart des exigences qui s'imposent désormais à tous les autres.

Les épisodes climatiques exceptionnels que connaît aujourd'hui notre pays rendent cette question plus urgente que jamais.

Comme tous les autres secteurs d'activité, l'aviation générale doit désormais se soumettre aux exigences de préservation de l'environnement, de protection de la santé publique et respecter les populations qu'elle survole.

Le ciel ne peut plus rester un espace d'exception.

Le 19 06 2026

### **Contact**

**06 73 77 68 15**

**[ufcna.aviationgenerale@gmail.com](mailto:ufcna.aviationgenerale@gmail.com)**

**Union Française Contre les Nuisances des Aéronefs (UFCNA)**

**<https://www.ufcna.eu/>**